

Paris, le 30 août 2024

Référence : ENGAGEMENT D'IMPARTIALITE

ADVOLIS, organisme tiers indépendant accrédité COFRAC (Accréditation Cofrac Validation / Vérification n° 3-1918, portée disponible sur le site www.cofrac.fr), est conscient de l'importance qui doit être apportée à l'indépendance, à l'impartialité et à la confidentialité dans la réalisation de ses missions de vérification.

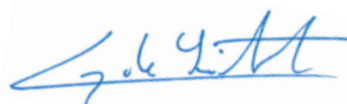
ADVOLIS effectue ainsi ses prestations en toute indépendance et toute impartialité.

A cet effet, avant l'acceptation de chaque mission, des procédures d'identification, d'analyse et de contrôle des risques d'impartialité, ou de toute forme de conflits d'intérêts, sont systématiquement mises en œuvre conformément à la norme ISO 17029.

Conformément à notre système de management de qualité, les avis de vérifications émis s'appuient sur une démarche opposable et documentée, et sont formulés par des personnes n'ayant pas participé aux travaux de vérification.

ADVOLIS s'engage à respecter cette politique et à la faire respecter par toute personne impliquée par les activités couvertes par l'accréditation.

ADVOLIS



Grégoire de Silvestre
Direction OTI
Associé

